

CGT - Compte rendu de la réunion multilatérale à Matignon
sur la Loi travail XXL du 31 août 2017

Une réunion de 2 heures de présentation des 5 ordonnances avec une introduction préliminaire du 1^{er} ministre concentrée sur la méthode et 2 axes : une réforme au service des TPE/PME et plus de garanties pour les salariés (indemnités légales, élargissement du dialogue social...).

La ministre du travail a ensuite détaillé les contenus des ordonnances en commençant par une phrase qui en résume la philosophie : « tout est désormais possible à partir d'un accord majoritaire d'entreprise ».

Elle a pris pour exemple, la possibilité dans une START UP constituée de jeunes, d'échanger la prime d'ancienneté contre une prime de garde d'enfants ! Quel progrès !

Vous trouverez ci-joint les premières analyses de la CGT et le communiqué de presse, synthétisant la teneur de notre intervention à Matignon.

Il n'est pas inutile de résumer les réactions des autres organisations syndicales et patronales autour de la table :

MEDEF : bravo pour la méthode, bravo pour les mesures de création d'emplois et de lutte contre le chômage, tout est bon dans cette loi pour les entreprises.

Les 2 autres organisations patronales (CPME et U2P) sont plus circonspectes.

CFDT : la multilatérale, c'est positif ainsi que la méthode mais regrets quant à l'absence de phases d'évaluations des précédentes réformes. Des points de désaccords nombreux (accords majoritaires et mise en place des ordonnances doivent être simultanés, atteinte au droit syndical dans les petites et moyennes entreprises, fusion des IRP et baisse des moyens syndicaux...). C'est une déception sur l'équilibre du texte, ce n'est pas une véritable casse du code du travail, mais c'est une occasion manquée.

FO : une multilatérale nécessaire même si FO préfère les bilatérales ; 3 colonnes (des acquis pas négligeables sur les branches (ex : accord type TPE au niveau de la branche), on a évité des reculs (pas la prime de précarité au niveau de la branche), mais restent des lignes rouges (droit à la négociation, prud'hommes, moyens syndicaux).

CFE CGC : Elle rejoint les analyses des autres, notamment une déception sur l'ensemble du projet, les freins à l'embauche ne sont pas traités, la fusion des IRP est une mauvaise mesure, la question de l'inversion de la hiérarchie des normes est source d'inquiétude, notamment en matière de dérogations sur les éléments de rémunération, source de dumping social.

Montreuil, le 31 août 2017